

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

*Nombre de délégués**➤ en exercice : 36**➤ pour : 34**➤ présents : 31**➤ contre : 0**➤ votants : 34**➤ blanc : 0**➤ abstention : 2**Date de convocation : 2 juillet 2025*

Séance du 8 juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 juillet à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de Arbigny

GRAS Daniel

Asnières/Saône

WILLEMS Jean-Marc

Bâgé-Dommartin

BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET

Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques

Bâgé-le-Châtel

MALATERRE Jean-Louis

Boissey

GIRAUD Alain

Boz

DOUARD Dominique

Chavannes/Reyssouze

SAVOT Dominique

Chevroux

BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine

Feillens

GUILLERMIN Henri

Gorrevod

LARDET Denis-BERRY Florence

Manziat

PESENTI Marie-Jeanne

Ozan

BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent

Pont-de-Vaux

ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERAT

Replonges

Raphaël

Reyssouze

PLENARD Philippe

Saint-André-de-Bâgé

UNIA Emily-VILARD Philippe

Saint-Bénigne

MARGUIN Jean-Pierre

Saint-Etienne/Reyssouze

PANCHOT Huguette

Sermoyer

JULLIN Gilbert

Vésines

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Christian CATHERIN a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Bertrand VERNOUX a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux – Rapport annuel 2024.

Par contrat de délégation de service public (DSP) à effet du 1^{er} octobre 2024, la Communauté de Communes Bresse et Saône a confié à la société Scite Plaisance la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux. La durée de la DSP est de 5 ans.

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.1411-3

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016

Vu le rapport annuel de l'exercice 2024 présenté par la société Scite Plaisance, délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250708-08072025_92-DE

Bresse
Levroult

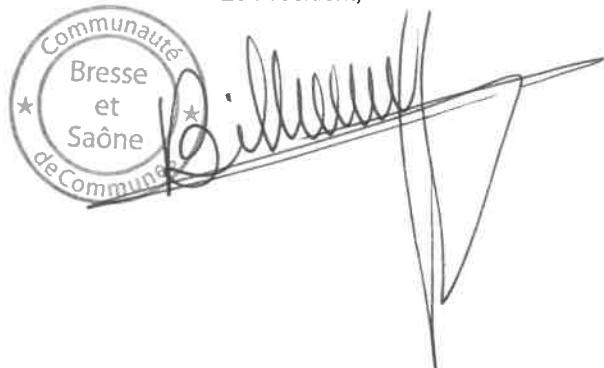
PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2024 transmis par la société Scite Plaisance relatif à la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,



A circular stamp with the text "Communauté de Communes Bresse et Saône" around the perimeter. A large, handwritten signature is overlaid on the stamp.